



Communiqué de presse

Paris, mercredi 6 janvier 2021

Leetchi a pris connaissance du jugement rendu ce jour par le Tribunal judiciaire de Paris concernant la cagnotte de soutien à Monsieur Christophe Dettinger intitulée « *Soutient un boxeur gilet jaune* » ouverte le 6 janvier 2019 et fermée le 8 janvier 2019.

Le Tribunal a, dans son jugement du mercredi 6 janvier 2021, considéré que le but du contrat conclu entre la SA Leetchi et M. Nicolas Alves le 6 janvier 2019 *“ne saurait être conforme à l’ordre public”* et a en conséquence prononcé sa nullité. Dans ces conditions, le Tribunal a ordonné la restitution des fonds collectés à l’ensemble des participants de la cagnotte en vertu du contrat annulé.

Conformément aux termes de ce jugement, Leetchi procédera au remboursement de l’intégralité des participants à la cagnotte lorsque la décision rendue par le Tribunal sera définitive.

À propos de Leetchi

Leetchi est le leader français de la cagnotte en ligne avec 22 millions d’utilisateurs.

Depuis plus de quatorze ans, Leetchi facilite la générosité grâce à une cagnotte en ligne simple, rapide et sécurisée. La plateforme permet à chacun-e de réaliser le projet qui lui tient à cœur en collectant de l’argent pour offrir un cadeau commun, organiser un événement à plusieurs ou concrétiser un projet solidaire. En 2022, 250 millions d’euros ont été collectés sur Leetchi dont 60 millions d’euros pour des projets solidaires.

Pionnière du secteur créée en 2009, Leetchi est aujourd’hui dirigée par Alix Poulet.

Les trois valeurs motrices de Leetchi sont : Générosité, Diversité et Responsabilité.

Contact presse

Sarah Le Roux - presse@leetchi.com - 06 58 90 79 57